

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **4 juillet 2011**

Décision n° **B-2011-2464**

commune (s) : Pierre Bénite

objet : Autorisation de déposer une demande de déclaration préalable

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Abadie

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 27 juin 2011

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 5 juillet 2011

Présents : MM. Collomb, Darne J., Da Passano, Mmes Elmalan, Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi.

Absents excusés : MM. Bret, Reppelin (pouvoir à M. Bouju), Buna (pouvoir à M. Charles), Charrier (pouvoir à M. Brachet), Daclin, Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Pédrini (pouvoir à M. Darne J.), MM. Arrue, Barge, Mmes Dognin-Sauze (pouvoir à M. Bernard R.), Gelas, Peytavin, M. Sangalli.

Absents non excusés : MM. Sécheresse, Vesco, Julien-Laferrière, David G., Lebuhotel.

Bureau du 4 juillet 2011**Décision n° B-2011-2464**

commune (s) : Pierre Bénite

objet : **Autorisation de déposer une demande de déclaration préalable**

service : Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 22 juin 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.13.

Par délibération n° 2010-1540 du 31 mai 2010, le conseil de Communauté a approuvé les travaux de requalification du centre-ville de Pierre Bénite. Dans le programme de ces travaux, il est prévu d'élargir la rue Paul Bert en aménageant un terrain cédé par la commune. Ces travaux permettront notamment de créer 7 places de stationnement supplémentaires dans la rue. Ces travaux nécessitant la reconstitution d'un mur de clôture, il convient de déposer une demande de déclaration préalable à la commune de Pierre Bénite afin de réaliser ces travaux.

Le Président devant être expressément être autorisé à déposer la déclaration préalable, il est demandé de lui accorder cette autorisation ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

Autorise monsieur le Président à :

a) - déposer une demande de déclaration préalable dans le cadre de l'aménagement de la rue Paul Bert à Pierre Bénite,

b) - accomplir tous les actes contractuels y afférents.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 5 juillet 2011.